

**Ordonnance
sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité
en cas d'insolvabilité
(Ordonnance sur l'assurance-chômage, OACI)**

Modification du ...

*Le Conseil fédéral
arrête:*

I

L'annexe de l'ordonnance du 31 août 1983 sur l'assurance-chômage¹ est modifiée
comme suit:

**Augmentation du nombre d'indemnités journalières
dans les cantons touchés par un fort taux de chômage**

Région	Classe d'âge	Augmentation	Durée de validité
Canton de Jura	30 ans et plus	120	1 ^{er} mai 2010– 31 octobre 2010
Canton de Genève	30 ans et plus	120	1 ^{er} mai 2010– 31 octobre 2010
...			

II

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} mai 2010.

...

Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Doris Leuthard
La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

¹ RS 837.02

